

Le Blog TPE-PME.com

La communauté des experts de l'entreprise

TPE-PME

Création

Développement

Gestion

Recherche sur le blog

ok

Se connecter

ok

mot de passe oublié?

Salariés à temps partiel : prioritaires pour un emploi en CDD et pour un temps partiel plus long

Selon le Code du travail, les salariés employés à temps partiel qui souhaitent occuper ou reprendre un emploi à temps complet dans le même établissement ou, à défaut, dans la même entreprise sont prioritaires pour l'attribution d'un emploi ressortissant à leur catégorie professionnelle ou d'un emploi équivalent (C.trav., art. L.3123-8).

par Helyett LE NABOUR , le 12/01/2009 | Commentaires : 0

I. Une priorité pour les postes à temps partiel plus long

Le Code du travail précise donc uniquement que les salariés à temps partiel bénéficient d'une priorité pour accéder aux postes à temps plein. Pour sa part la Cour de cassation considère que ces salariés peuvent également demander à occuper un deuxième emploi à temps partiel dès lors que celui-ci est compatible, en ce qui concerne l'horaire, la durée et la répartition du travail, avec l'emploi à temps partiel qu'ils détiennent déjà (Cass.soc., 26 oct. 1999, n° 97-41.551) Autrement dit, la priorité d'emploi joue lorsqu'un salarié à temps partiel entend cumuler deux postes dans la même entreprise pour aboutir à un temps plein.

Dans l'affaire ici commentée, la salariée travaillait 18 heures et 41 minutes par semaine et brigait un poste à trois quart de temps. Elle ne pouvait donc pas prétendre cumuler ces deux emplois dans la mesure où cela l'aurait conduite à travailler au-delà d'un temps complet. Mais pour la Cour de cassation, la question n'était pas de savoir si la salariée pouvait cumuler les deux emplois à temps partiel, mais bien si elle pouvait abandonner le premier au profit du second, qui prévoyait un volume d'heures de travail supérieur.

En effet le code du travail n'évoque une priorité que pour un travail à temps complet. Cependant le droit communautaire pose comme principe que les employeurs doivent chercher à prendre en considération aussi bien les demandes des travailleurs à temps partiel qui souhaitent accéder à un travail à temps plein, que les demandent de ceux qui visent un simple accroissement de leur temps de travail (Accord cadre européen sur le travail à temps partiel, clause 5, 6 juin 1997, mis en œuvre par Dir, n° 1997/81/Ce déc.)

La Cour de cassation estime donc que la disposition française doit être lue au regard de ce texte communautaire. Elle en conclut que les salariés à temps partiel bénéficient d'une priorité pour accéder non seulement aux postes à temps complet qui correspondent à leur catégorie professionnelle ou aux emplois équivalents, mais également aux postes à temps partiel qui prévoient un horaire de travail plus long.

II. Une priorité jouant aussi pour les postes en CDD

Le deuxième problème qui se posait était le fait que le poste était à pourvoir par un contrat à durée déterminée. Or la salariée était employée en contrat à durée indéterminée. Pour la Cour d'appel, ne pas pouvoir changer son poste en CDI pour un CDD ne pouvait créer aucun préjudice. Faux, a rétorqué la Cour de cassation : « l'article L.3123-8 du Code du travail n'exclut pas que la priorité d'emploi qu'il prévoit puisse s'exercer sur un emploi à durée déterminée. »

La salariée était donc bien prioritaire pour accéder à l'emploi en CDD à trois quarts de temps qu'elle convoitait.

La Cour de cassation en revanche ne tranche pas la question de savoir ce qu'il advient à l'issue du CDD. Le salarié doit-il retrouver son précédent poste en CDI ? Le contrat doit-il être considéré comme rompu ? La prudence imposerait de trancher en faveur de la première solution ;

Nb : l'employeur a l'obligation de porter tout emploi disponible à la connaissance des salariés ayant manifesté l'intention d'obtenir un poste à temps complet (C.trav., art. L. 3123-8).

Désormais il ne devra pas omettre d'y mentionner les postes en CDD et/ou ceux à temps

Commentaires

par domcoach sur : 3 conseils pour une communication web efficace et cohérente

par mattice sur : Entrepreneurs, attention aux pièges de la création !

par krzykawiak sur : Patrons de PME : pensez à l'assurance « dis »crédit

par Indep sur : L'amour, la morale et les affaires !

par Yalwa sur : Le nécessaire regroupement des professionnels de l'informatique

par Arktic sur : Le nécessaire regroupement des professionnels de l'informatique

par ami32 sur : Débat : le capitalisme est-il moral ?

par mgharfaoui sur : Débat : le capitalisme est-il moral ?

par jeff31520 sur : Les mesures de la loi du 23 juillet 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail

par jeff31520 sur : Débat : le capitalisme est-il moral ?

par xinmai25 sur : Marre de la crise !

par edaudin sur : Externalisation : avenir des TPE/PME ?

par bloodymary sur : Les mesures de la loi du 23 juillet 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail

par amaury sur : Ce qui change pour les abonnés à un service de communication électronique et pour les cyberconsommateurs

Derniers articles parus

Gestion Les dettes d'origine professionnelle d'un gérant sont éligibles au surendettement des particuliers par Jean-Guilhem DARRÉ, le 19/02/2010

Développement 3 conseils pour une communication web efficace et cohérente par Valérie GENEYTON, le 17/02/2010

Développement Le risque projet :

Les experts du Blog



Karine BERNASSE , Consultante en e-marketing Karine Bernasse conseille et accompagne ses clients dans (...) - 3 articles



Jean-Luc LIENARD , Conseil en Création d'entreprise, Pilotage et Diagnostic Stratégique Jean-Luc Lienard (...) - 3 articles



Vincent MILLET , Consultant web Vincent Millet conseille et accompagne les TPE et PME-PMI dans leur (...) - 1 article



Georges FONTAINES , Chef d'entreprise et Président de Réseau Entreprendre Ain & Val de Saône Georges (...) - 1 article



Yves CAVAREC , Spécialiste de la gestion informatique des PME Yves Cavarec fondateur et dirigeant (...) - 1 article



Valérie GENEYTON , Spécialiste en marketing et développement commercial Diplômée d'HEC, Valérie a d'abord été (...) - 6 articles

articles

Tous les experts du blog >>>

Devenez Expert du blog

News

Selection de la rubrique

19/02/10

- 18-02 **Multimédia** Pages jaunes personnalise son interface
- 18-02 **Création** Auto-entrepreneurs, faites le plein de nouveautés !
- 19-02 **Juridique** Sous-location de locaux commerciaux : avec l'autorisation du bailleur
- 08-06 **Juridique** Livre
- 17-02 **Social** Précisions sur la durée du Cif
- 16-02 **Juridique** Disque
- 17-02 **Juridique** Délais de paiement dérogatoires dans le secteur du disque
- 16-02 **Patrimoine** Placement immobilier : SCPI Scellier
- 18-02 **Juridique** Délais de paiement libres dans le secteur du livre
- 17-02 **Fiscalité** Crédit d'impôt développement durable

Toutes les news >>>

RSS

partiel plus long.

un sujet prégnant par Sophie BELMONT, le 16/02/2010

Vos commentaires

Pour participer à ce forum, vous devez vous enregistrer au préalable. Merci d'indiquer ci-dessous l'identifiant personnel qui vous a été fourni. Si vous n'êtes pas enregistré, vous devez vous inscrire.

Inscription

ok

Archives

Février 2010

Janvier 2010

Décembre 2009

Novembre 2009

Octobre 2009

Septembre 2009

Août 2009

Juillet 2009

Juin 2009

Mai 2009

Avril 2009

Mars 2009

Février 2009

Janvier 2009

Décembre 2008

Novembre 2008

Octobre 2008

Septembre 2008

Vos partenaires

Les Ministères de Bercy | Les journées Plug & Start | CCI Versailles | CCI de Reims & Epernay | Seine & marne Développement | Hautes Alpes Développement | Cegid group | CIEL | EBP | Keyyo | Novaxel | France Telecom | Lerelaisinternet.com | Nom-domaine.com | Franchise magazine | Guy Hoquet l'immobilier | Mikit | GSC | Oseo | Caisse des Dépôts | Société Générale | Infogreffe | Ordre des experts comptables | ComptaFacile | J'entrepris en Bourgogne | Conseil Général des Hauts-de-Seine | Conseil Régional d'Aquitaine | Dordogne - Périgord | Région Centre | APIM | Jam - Portage salarial | EDF Pro | Gaz de France | ABC LIV | L'Entreprise | Repreneur | Management | Investir | Transmission entreprise.fr

Site web du groupe les Echos

- | | | | | |
|-----------------|--------------------|-------------------|---------------------------|-----------------------------|
| ▶ Les Echos | ▶ Investir | ▶ Expert Infos | ▶ Conférences | ▶ L'Institut Les Echos |
| ▶ Série Limitée | ▶ Enjeux-Les Echos | ▶ Bilansgratuits | ▶ Salon des Entrepreneurs | ▶ Les Echos Formation |
| ▶ Mes finances | ▶ La Fugue | ▶ Capital Finance | ▶ Eurostaf | ▶ Horizons Régions |
| ▶ EchoSup | ▶ Les Echos ePaper | ▶ Radio Classique | ▶ Connaissance des Arts | ▶ Les Echos de la Franchise |

Qui sommes-nous? | contact | mentions légales | conditions générales d'utilisation du site | plan du site

Création/reprise | Franchise | Idées nouvelles | Marchés porteurs | Social | Fiscalité | Comptabilité | Gestion | Marketing/vente | Agenda | Simulateurs | Modèles de contrat de travail | Modèles création | Immobilier

TPE-PME.com : Créer entreprise, diriger entreprise, développer entreprise avec TPE-PME.com